Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260410-2026DC022-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

N° 2026DC/022 – Feuillet 1

Date de convocation : 3 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 50	Votants : 53

Election des Vice-présidents

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace Kerverh à LANDEVANT.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patrick LE ROUX, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guenola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Claire MASSON à Stéphanie DOYEN, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absent excusé : Alain BENSOUSSAN.

M. Patrick LE ROUX étant parti après l'élection du 3ème Vice-président (pouvoir à Pascale SALINAS).

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Selon les articles L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des Vice-présidents se déroule au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours :

- les deux premiers tours requièrent la majorité absolue pour être élu,
- et le troisième la majorité relative.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260410-2026DC022-DE

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026DC/020 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2026 relative à la détermination du nombre de Vice-présidents ;

Vu le procès-verbal en date du 10 avril 2026 relatif à l'installation de l'Assemblée ainsi qu'à l'élection du Président et des membres du Bureau de l'EPCI annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire DECIDE de proclamer élus les Vice-président(e)s suivants, qui sont installés immédiatement dans leur fonction :

- **M. Fabrice ROBELET : 1er Vice-président,**
- **Mme Aurélie RIO : 2ème Vice-présidente,**
- **M. Dominique RIGUIDEL : 3ème Vice-président,**
- **Mme Françoise NAËL : 4ème Vice-présidente,**
- **M. Yves NORMAND : 5ème Vice-président,**
- **Mme Stéphanie DOYEN : 6ème Vice-présidente,**
- **M. Franck VALLEIN : 7ème Vice-président,**
- **Mme Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC : 8ème Vice-présidente,**
- **M. Hervé CAGNARD : 9ème Vice-président,**
- **Mme Katia BONNEC : 10ème Vice-présidente,**
- **M. Roland GASTINE : 11ème Vice-président,**
- **Mme Pascale SALINAS : 12ème Vice-présidente,**
- **M. Yvan JOLIVEL-ROBERT : 13ème Vice-président,**
- **Mme Patricia LE VIGOUROUX : 14ème Vice-présidente.**

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 14 AVR. 2026

Le secrétaire de séance

Corentin GUENNEC

Le Président

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY